



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

MISSION DES ARCHIVES

ARCHIVES

DES

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

**État thématique des versements
conservés aux Archives nationales**

PARIS
2020

SOMMAIRE

COMITÉ DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE DES 12 ^{ES} JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE (1996-1997)	3
CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE (CNVA).....	5
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉQUITATION (1971-1990).....	7
CONSEIL SUPÉRIEUR DU CHEVAL (1990-1996).....	7
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL DE 1998 (DICOM) (1993-1999).....	8
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1992 (DIJO) (1988-1993)	13
COMITÉ POUR LA CONSULTATION NATIONALE DES JEUNES (1994)	15

COMITÉ DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE DES 12^{ES} JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE (1996- 1997)

L'organisation des 12^{es} Journées mondiales de la jeunesse à Paris, du 18 au 24 août 1997, incombait à l'association JMJ 97, créée par la Conférence des évêques de France et le diocèse de Paris.

Par lettre du 22 mai 1996, Alain Juppé, Premier ministre, confia au général Philippe Morillon une mission de coordination et d'animation interministérielles, ainsi que de liaison entre l'Etat et les organisateurs. C'est également au général Morillon que le Premier ministre confia la présidence du Comité de coordination interministérielle des 12^{es} Journées mondiales de la jeunesse. Ce comité comprenait des représentants de 13 ministères, d'autres administrations et d'organismes publics. Il devait associer à ses travaux la Ville de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France, les préfets d'autres départements ainsi les représentants d'autres collectivités locales.

Le Comité de coordination a été actif de mai 1996 à septembre 1997.

19980232

art 1-2 : Correspondance 1996-1997

art 2 (suite) : Lettre de mission d'Alain Juppé. Réunions 1996-1997

art 2 (fin) -4 : Dossiers de préparation des ministères et entreprises sollicités. 1996-1997

métrage : 1

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE (CNVA)

Contexte

En 1981, le ministre du Temps libre, André Henry, en concertation avec les coordinations associatives, prépara un projet de loi pour la promotion de la vie associative qui envisageait notamment la création d'un comité national et d'un fonds de développement pour la vie associative. La mesure phare portait surtout sur la création d'associations reconnues d'utilité sociale.

Si le projet n'a jamais abouti, la concertation s'est poursuivie sur la nécessité de créer un groupe de réflexion sur la vie associative s'est poursuivie. Lors de la création du Conseil national de la vie associative en 1983, l'objectif des pouvoirs publics était de mettre à la disposition du gouvernement un outil de connaissance et d'analyse de la vie associative.

Organisation et activités

Le Conseil national de la vie associative, instance consultative placée auprès du Premier ministre, a été créé par décret du 25 février 1983. Les membres, au nombre de 59, étaient nommés pour deux ans, renouvelables une fois. Il s'agissait de représentants associatifs désignés sur proposition des ministères et de personnalités qualifiées. Le CNVA choisit parmi ses membres un président et un vice-président. Il fut également institué, au sein du Conseil, un bureau permanent composé du président, du vice-président et de 9 membres élus par le Conseil.

Le CNVA est chargé d'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la vie associative, de donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis, de proposer les mesures utiles au développement de la vie associative et d'établir un bilan triennal de la vie associative.

L'organisation du CNVA a été modifiée par décrets du 31 décembre 1985 (mandat élargi à 3 ans renouvelable une fois, augmentation du nombre de membres, élection d'un second vice-président) et du 15 décembre 1992 (mandat renouvelable deux fois).

Le décret du 13 mai 1996 a actualisé la répartition des sièges entre les différents secteurs associatifs, donné voix consultative aux représentants des ministres et permis la création sur décision du Premier ministre de groupes de travail mixtes associant les représentants des associations et les administrations.

De nouvelles modifications sont intervenues par décret du 20 novembre 2003 : outre les représentants des ministères concernés par la vie associative, participent désormais avec voix consultative à chacune des réunions deux représentants des régions, deux représentants des départements et deux représentants des communes. Une commission permanente du Conseil a également été instituée. Enfin, le décret du 1^{er} février 2007 a porté à 80 le nombre des membres du Conseil.

Parmi les actions menées par le Conseil, on peut citer la tenue des Assises nationales de la vie associative en février 1999, la participation au Groupe permanent de la vie associative créé en 2001, la part active prise aux manifestations de célébration du centenaire de la loi de 1901 et, enfin, la tenue, en janvier 2006, de la première Conférence nationale de la vie associative au cours de laquelle le Premier ministre a annoncé 25 mesures dont le CNVA devait assurer la mise en œuvre.

Depuis sa création, le CNVA délivre également de très nombreux avis au Premier ministre, qui concernent aussi bien la situation fiscale des associations, que le statut du bénévole, les financements de la vie associative ou la mise en chantier de la comptabilité associative.

Versements aux Archives nationales

20050510

art 1-13 : minutiers chronologiques. 1983-2001

art 13 (suite)-18 : sessions plénières. 1983-2003

art 18 (suite)-22 : réunions du bureau du CNVA.1984-2001

art 22 (suite)-23 : lettres d'information. 1985-1995

art 23 (suite)-25 : avis. 1984-2001

art 25 (suite)-27 : assises nationales de la vie associative. 1998-2001

art 27 (suite)-46 : groupes de travail (classement thématique). 1983-2002

métrage : 15

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉQUITATION (1971-1990)

Par décret du 11 août 1971 ont été créés et organisés le Comité interministériel et le Conseil supérieur de l'équitation. C'est le seul sport sur lequel le Premier ministre a longtemps conservé un droit de regard, sans doute parce qu'il fallait coordonner en ce domaine l'activité de sept départements ministériels (dont la Défense, la Jeunesse et les sports et l'Agriculture).

La composition du Conseil supérieur a été élargie par les décrets du 9 décembre 1981 et du 24 juin 1983. Le Conseil et le Comité ont été supprimés lors de la création du Conseil supérieur du cheval (décret du 20 juin 1990).

Le Conseil a été successivement présidé par Louis François Dodelier (1971-1978), Bernard du Breuil (1978-1981), Bertrand Bevil (1981-1982), Nelly Commergnat (1982-1985). Guy Hourcabie a été secrétaire général du Comité de 1985 à 1990.

19820224

art 1 : Dossiers des réunions plénières (par ordre chronologique), activités. 1972-1981.

19980392

Conseil supérieur de l'équitation. Conseil supérieur du cheval.
art 1-12 : Création, organisation, activités. 1970-1991

métrage : 4

CONSEIL SUPÉRIEUR DU CHEVAL (1990-1996)

Le Conseil supérieur du cheval, créé par le décret du 20 juin 1990, a succédé au Conseil supérieur de l'équitation. Il était en charge de :

-conseiller le Premier ministre et les ministres intéressés sur toutes les questions relatives à l'élevage des équidés et aux activités hippiques, en particulier sur les projets de textes relatifs à ces questions. -proposer toute mesure susceptible de promouvoir l'élevage des équidés et les activités hippiques.

Le Conseil supérieur du cheval se réunissait soit en commission générale, soit en commission spécialisée (commission des courses hippiques, commission de l'équitation, des sports et loisirs équestres, commission des chevaux de trait et de l'espèce asine).

Le Conseil supérieur du cheval a été supprimé par le décret du 26 décembre 1996.

20010168

art 1 : Chrono de la correspondance active 1992-1996, commissions spécialisées du Conseil : fonctionnement 1991-1995

métrage : 1

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL DE 1998 (DICOM) (1993-1999)

La Délégation interministérielle à la coupe du monde de football de 1998 a été créée par décret du 15 mars 1993 et rattachée aux services du Premier ministre. Ce décret faisait suite au décret du 25 janvier 1993 qui avait nommé Philippe Graillot délégué interministériel. Les décrets du 8 juin 1995 et du 11 juin 1997 relatifs aux attributions du ministre de la Jeunesse et des sports précisaient que ce dernier avait autorité sur le délégué interministériel.

Le délégué était chargé de :

- animer et coordonner les activités des administrations et des établissements publics nationaux concourant à l'organisation de la Coupe du monde
- veiller à l'harmonisation des actions conduites et à la réalisation des programmes d'investissement et d'équipement public au financement desquels l'Etat, les établissements publics nationaux et les entreprises publiques participent
- assurer les relations de l'Etat avec le comité d'organisation de la Coupe du monde de football de 1998 et, en liaison avec les préfets concernés, avec les collectivités territoriales intéressées
- participer aux actions d'information concernant la Coupe du monde de football
- susciter et encourager les initiatives de nature à valoriser les conséquences économiques, sociales et culturelles de la tenue de cette manifestation
- conseiller le Gouvernement sur l'action des pouvoirs publics concernant les grandes manifestations sportives internationales dont l'organisation incombe à la France.

Le Délégué interministériel présidait un Comité de coordination qui rassemblait les représentants d'une quinzaine de ministères et le préfet de la région Ile-de-France, auquel étaient également associés les préfets de région et de département concernés.

La Délégation interministérielle à la coupe du monde de football de 1998 a été supprimée par décret du 28 mai 1999.

Délégués interministériels : Philippe Graillot (janvier-novembre 1993), François Kosciusko-Morizet (novembre 1993- novembre 1995), Noël Chamboduc de Saint-Pulgent (novembre 1995-mai 1999).

19980537

Concours pour la construction du grand stade à Saint-Denis.

art. 1-18 : Première phase du concours : dossiers d'offres (plans et documents administratifs et financiers) . 18 avril 1994.

art. 19-27 : Deuxième phase du concours : dossiers d'offres (plans et documents administratifs et financiers). 8 juillet 1994.

support : plans

19980551

Construction du grand stade à Saint-Denis : contrôle technique.

art. 1-11 : Fiches de contrôle du bureau Veritas. juillet 1995-septembre 1997.

art 12-13 : Acceptation de l'ouvrage : contrôles et essais. mars-décembre 1997.

métrage : 4

19990106

Appel à candidatures pour la réalisation et l'exploitation du grand stade, 1992-1994.

art 1 : Propositions hors concours, septembre 1992-décembre 1993.

art 1 (suite)-art 2 : Concours Melun-Sénart : offres, 8 juillet 1993.

art 3-5 : Concours Saint-Denis : candidatures, janvier 1994.

métrage : 2

19990164

Coupe du monde de football de 1998 : préparation.

art. 1-4 : Organisation générale : réunions du comité interministériel de coordination et du comité de pilotage, relations avec le comité français d'organisation de la coupe du monde de football (statuts, composition, personnel, activités, budget). juin 1991-décembre 1998.

art. 4(suite)-6 : Fiscalité, billetterie, rôle de la Fédération internationale de football, association, surveillance, sécurité, sponsors et marketing, médias. avril 1988-octobre 1998.

métrage : 2

19990199

Stade de France (grand stade, Saint-Denis): construction:plans et documents techniques

art 1-5: Pré-dossier de sécurité et permis de construire: 1994-1997

art 6-10: Avant-projet sommaire: 1994-1995

art 10(suite)-29: Avant-projet détaillé: 1995-1996

art 30-31: Dossier de consultation d'entreprise: 1995-1996

art 31(suite)-34: Dossier et plans d'exécution: 1995,1997

art 35-53: Plans d'exécution architectes: 1995-1997

art 53(suite)-59: Sécurité: 1996

art 59(suite)-60: Demande d'homologation: 1995-1997

métrage : 20

19990200

Construction de stades : photographies couleur.

art 1: Stades de province et stades étrangers ; concours pour le grand stade à Saint-Denis: 1993-1998

art 2: Construction du stade de France (grand stade) : 1993-1998

métrage : 1

19990201

Stade de France: projet.

art 1: Visite de stades américains.

art. 2 : audition des candidats au concours pour le grand stade à Saint-Denis: 1994

2 vidéocassettes

19990202

Stade de France : consultation et concession. 1994-1998.
art 1-3 : Contentieux. 1994-1998.
art 4 : Pré-contentieux européen. 1994-1997.

métrage : 1

19990225

Préparation de la coupe du monde de football de 1998 : retombées économiques et sociales. 1993-1998
art 1-4 : Jeunes : emploi et insertion professionnelle, animations. 1993-1997
art 4(suite)-5 : Valorisation économique de la coupe du monde de football. 1995-1998
art 5 (suite)-6 : Animation permanente et valorisation artistique du stade de France. communication. transports. 1994-1998

métrage : 2

19990226

art 1: Continuation de l'action de la Délégation aux jeux olympiques d'hiver de 1992. 1988-1995
art 1(suite): Moyens de la DICOM. 1993-1998
art 2: courriers de parlementaires et de particuliers. 1994-1998

métrage : 1

19990227

Elaboration du projet du grand stade.
art 1-2: Choix du site. 1988-1993
art 2(suite)-art 5: Projet de grand stade à Melun-Sénart. 1990-1993
art 5(suite): Mémoires et documents sur le grand stade. 1993-1995
art 6-8: concours pour la construction et l'exploitation du grand stade à Saint-Denis. 1993-1994
art 9-10: Négociations pour le choix du lauréat. 1994
art 11-19: Négociations du contrat de concession. 1994-1995

métrage : 6

19990243

Société anonyme d'économie mixte grand stade/stade de France (SANEM).
art 1-4: Statuts, fonctionnement, budget, relations avec le comité français d'organisation de la coupe du monde de football de 1998, mission d'assistance à l'Etat pour la réalisation et le suivi du grand stade. 1993-1998
art 5-9: Mission d'aménagement de la zone d'aménagement concertée du Cornillon-nord. 1993-1998

métrage : 3

19990251

Coupe du monde de football de 1998: retombées économiques et sociales
art 1-2: Concours scolaire mondial : allons en France 98. 1996

2 vidéocassettes

19990265

Chrono des chargés de mission à la Délégation interministérielle à la coupe du monde de football de 1998 (classement nominatif par chargé de mission). 1993-1997

métrage : 3

19990274

art 1: Projets pour la cérémonie d'ouverture de la coupe du monde de football. 1996

métrage : 1

19990325

Préparation de la coupe du monde de football de 1998 : choix des stades (Paris et province). 1990-1998

art 1 : Correspondance. 1993-1996

art 1(suite)-3 : Généralités (dont candidatures, choix, conventions Etat-villes, conventions CFO (comité français d'organisation de la coupe du monde de football de 1998)-villes, sécurité. 1990-1998

art 4-17 : dossiers des stades. 1990-1998

métrage : 6

19990412

Stade de France : conception, réalisation et exploitation. 1993-1998

art 1-3 : Contrat de concession : préparation ; financement. 1995-1998

art 4-7 : Avant-projet sommaire et avant-projet détaillé : analyse.1995-1998

art 7 (suite): Sécurité. 1995-1998

art 8 : Avancement des travaux : suivi. 1994-1998

art 9-12 : Ouvrage : homologation, acceptation ; exploitation.1994-1998

art 13 : Exploitation (suite) ; jeunes ; plaine-Saint-Denis : emploi, retombées économiques, grand projet urbain. 1993-1998

métrage : 4

20000043

Stade de France : pollution du site. 1994-1998

art 1-2 : Pollution : sondages, analyses, état des lieux. 1994-1996

art 2 (suite)-4 : Lutte contre la pollution et protection du site : moyens et procédés. 1994-1996

art 5-7 : Procédure de conciliation. 1995-1998

art 7 (suite) : Financement du traitement de la pollution. 1995-1998

métrage : 3

20000101

Dossiers de la Mission sécurité auprès du délégué interministériel à la coupe du monde de football de 1998

art 1 : Correspondance active. 1995-1998

art 2 : Cahier des charges (volet sécurité), infrastructures des stades. 1992-1998

art 3-4: déplacements. 1993-1998

art 5 : Relations avec le ministère de l'Intérieur, le comité français d'organisation, le service d'information du gouvernement ; état de la question sur la sécurité. 1996-1998

art 6 : Coordination avec la police nationale et la gendarmerie nationale ; sites sensibles ; organisation des secours ; participation de la musique des armées ; préparation de la fête du football. 1992-1998

métrage : 2

20000255

art 1-11 : Affiches annonçant les manifestations de la coupe du monde de football de 1998. 1998

11 affiches

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1992 (DIJO) (1988-1993)

La Délégation interministérielle aux Jeux olympiques d'hiver de 1992 a été créée par décret du 25 novembre 1988.

Le délégué était chargé de :

- animer et coordonner les activités des administrations et des établissements publics nationaux concourant à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver
- veiller à l'harmonisation des actions conduites et à la réalisation des programmes d'investissement et d'équipement public au financement desquels l'Etat, les établissements publics nationaux et les entreprises publiques participent
- assurer les relations de l'Etat avec le comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie 1992 et, en liaison avec les préfets concernés, avec les collectivités territoriales intéressées
- participer aux actions d'information concernant les Jeux olympiques d'hiver
- susciter et encourager les initiatives de nature à valoriser les conséquences économiques, sociales et culturelles de la tenue de cette manifestation
- conseiller le Gouvernement sur l'action des pouvoirs publics concernant les candidatures de la France aux grandes manifestations sportives internationales.

Le Délégué interministériel présidait un Comité de coordination qui rassemblait les représentants d'une quinzaine de ministères, le préfet de la région Rhône-Alpes et le préfet de la Savoie.

La Délégation interministérielle aux Jeux olympiques d'hiver de 1992 a été supprimée par le décret du 15 mars 1993. Le contrôle des opérations de liquidation du comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver fut confié par ce même décret au délégué interministériel à la Coupe du monde de football de 1998, en liaison avec le ministre chargé de la jeunesse et des sports et le ministre chargé du budget.

19950153

Dossiers de Robert Bonnet, chargé de mission pour l'équipement, le logement, le transport, l'environnement, le tourisme et les équipements sportifs puis directeur de la DIJO.

art 1-8: Correspondance active de Robert Bonnet; DIJO : rôle et activités (classement par thème) : organisation ; budget et financement des jeux; sécurité; emploi; personnel; jeux sans tabac ; contrôle médical des femmes athlètes ; retransmission des Jeux; participation de la météorologie nationale; desserte routière, aérienne et ferroviaire, programme EDF ; rénovation des hôpitaux de Moutiers et d'Albertville ; station d'épuration d'Albertville; centre principal de presse; centre international de presse ; installations sportives (classement par site olympique). 1984-1993

art 9-10: Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver (COJO): statuts, assemblées générales, rapports d'activité; budget du COJO, liquidation des comptes

et financement du déficit du COJO; personnel, politique salariale; financement des jeux. 1986-1991

art 10 : Financement des jeux (suite) ; comité d'organisation des V^{es} Jeux paralympiques de Tignes-Albertville 1992 (COPTA'92) : statuts, assemblées générales. 1988-1991

art 11 : Budget; relations avec d'autres organismes dont COJO, commission des communautés européennes et Conseil général de la Savoie; équipements de Tignes ; activités du COPTA (classement par thème) : accès des spectateurs et sportifs aux sites ; cérémonies d'ouverture et de clôture ; coût des billets ; calendrier des épreuves ; programme jeunes neige et montagne: 1988-1992 présence française aux Jeux olympiques d'été 1992 (Barcelone): 1988-1992

métrage : 4

COMITÉ POUR LA CONSULTATION NATIONALE DES JEUNES (1994)

Les archives de ce comité, versées par le département Opinions du Service d'information et de diffusion (SID) en 1995, sont répertoriées dans l'état des versements consacré à la coordination gouvernementale (archives du Service d'information du gouvernement, SIG).